

# Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

**pour l'année 2023 au titre des données 2022**

Les résultats de la Société FLASH TAXICOLIS sont les suivants :

**1)** Indicateur relatif à l'écart de rémunération

*Nombre de points obtenus : 33*

**2)** Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

*Nombre de points obtenus : 25*

**3)** Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

*Non calculabilité pour absence de retours de congé maternité (critère sur 15 points)*

**4)** Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

*Nombre de points obtenus : 10*

Total de points obtenus : **68** points sur **85** points

**Résultat de l'index 2022 :**

## **80 points sur 100**

**Les résultats ont été dûment déclarés.**

(période de référence 2022)

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 à 5 indicateurs

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de + 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.